



## BULLETIN D'INFORMATION N° 4 - 22/01/2013

### ARRETE DU 26/12/2012 - CLASSEMENT DANS LA LISTE DES DANGERS SANITAIRES DU FRELON ASIATIQUE

A la suite du classement du frelon asiatique (FA) comme nuisible par le Ministère de l'Agriculture, et à son futur classement par le Ministère de l'Ecologie (MEDDE), ce dernier a décidé de créer deux groupes de travail :

- Un sur la surveillance du FA dans les territoires non colonisés et colonisés,
- Un sur les moyens de lutte et ceci afin de proposer une série de mesures pouvant être mises en œuvre au printemps 2013.

La composition de ces groupes sera mixte (administration, entomologistes, apiculteurs, chercheurs...) et le Ministère a demandé à la CS3D d'y participer afin d'apporter son expertise technique sur les pratiques d'intervention.

2 PDF joints : Arrêté du 26 décembre 2012 paru dans JORF n°0302 du 28/12/2012

Article paru dans phytoma n° 660 janvier 2013

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

***Désinfection, Désinsectisation et Dératisation***

39/41 rue Louis Blanc 92400 COURBEVOIE ☒ 92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)